



L'Echo de Minversheim

Bulletin d'information de la commune

N°82- Novembre 2017 -

Election et installation du nouvel Adjoint au Maire

Dans sa séance du 20 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de maintenir à 3 le nombre des adjoints au Maire pour le mandat en cours.

Le vote du Conseil Municipal a permis, à l'unanimité, à M. Pascal MAILLET d'être élu 3^{ème} Adjoint au Maire. Il a de suite été installé dans ses fonctions.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans son nouveau poste, ainsi qu'une pleine réussite dans l'exercice de ses missions.

Pour la prochaine campagne de recensement, la commune a décidé de créer deux postes



RECENSEMENT
de la population 2018
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

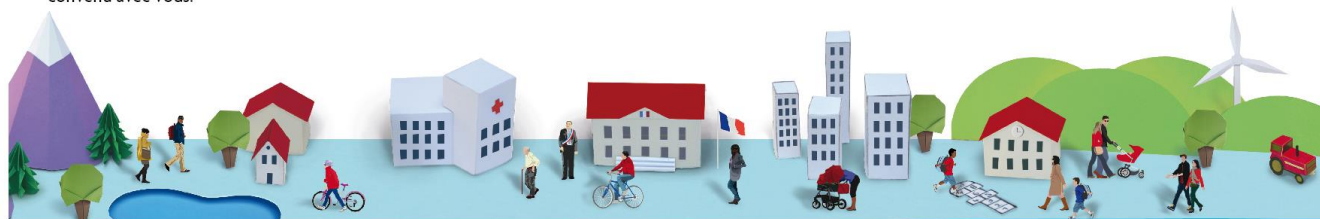
C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune



d'agents recenseurs qui se répartiront les foyers de la commune.

Vous serez donc contactés par Mme Bernadette FOURNAISE ou Mme Claudine LEHNHARD selon la répartition décidée avec l'INSEE.

Merci de leur réserver un bon accueil !



Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 20 novembre 2017

Indemnité du 3^{ème} Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à M. Pascal MAILLET, la même indemnité que celle des adjoints déjà en place à savoir : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 20 novembre 2017.

Acquisition d'illuminations de Noël

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël auprès de l'entreprise Leblanc Illumination pour un montant de 1 197.98 € HT

Prolongation du grillage d'enceinte de l'école

Suite à la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du bâtiment Mairie -Ecole, le portail d'entrée de la cour d'école a été avancé. Aussi, pour des questions de sécurité, il est nécessaire de prolonger le grillage de l'enceinte de l'école jusqu'au droit du portail d'entrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la fourniture et la pose d'un grillage rigide, dans le prolongement de l'existant jusqu'au nouveau portail d'accès à la cour d'école à l'entreprise MSP, sise à Alteckendorf, pour un montant d'environ 520 € HT

Mise en place d'un fourreau pour le sapin de Noël

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en place d'un fourreau pour accueillir un sapin de Noël sur le palier de l'escalier menant au cimetière. Les travaux sont attribués à l'entreprise STARK sise à Minversheim pour un montant de 394.38€ HT

Destruction sécurisée des archives

Suite à la campagne d'archivage réalisée par l'archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin, il faut faire procéder à la destruction sécurisée de nos archives. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré confie cette tâche à l'entreprise spécialisée Neutralis, sise à Strasbourg, pour un montant estimé à 350€ HT

Création de poste pour le restaurant scolaire

Etant donné la charge de travail importante incombant aux agents en place et afin de garantir un service de qualité, le Maire propose de recruter un agent supplémentaire pour une durée hebdomadaire de travail de 16h à compter du 1er décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un 3ème poste d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES principal 2ème classe à temps non

complet, en qualité de contractuel du 1er décembre 2017 au 6 juillet 2018 avec une durée hebdomadaire de travail de 16/35ème.

Déneigement et salage des voiries communales campagne 2017-2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, dans le cadre du plan d'organisation de la viabilité hivernale de la commune d'attribuer les travaux de déneigement et de salage des voiries communales à l'entreprise CRB, sise à Schnersheim, pour un tarif horaire de 48 € HT, un forfait de prise en charge avec déplacement de 50 € HT et la livraison de sacs de sel de 25 kg à 4,30 € HT,

Entretien des espaces verts de la commune pour la saison 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confie les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise « Jardins GOTTRI », sise à Berstheim, pour un montant de 3 830 € HT pour la saison 2018,

Par ailleurs, le Conseil Municipal a attribué, après en avoir délibéré, les travaux d'entretien des espaces verts à l'entreprise ENTRAIDE EMPLOI, sise à Monswiller, au prix de 3 200 € nets maximum pour 9 passages de tonte et 4 passages de désherbage manuel des massifs, pendant la saison 2018.

Rue du Stade : choix du géomètre

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que dans l'hypothèse des travaux de réfection de la rue du Stade, la première étape est de faire établir un relevé topographique qui sera transmis au bureau d'études en charge d'élaborer un devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de confier les travaux de relevé topographique au bureau JC Carbiener, sis à Brumath, pour un montant d'environ 550 € HT.

Demandes de subvention

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'Association de Parents d'Elèves Les Hérissons de la Zorn, une subvention de 200 € afin de leur permettre de promouvoir leurs actions en créant des supports de communication (banderole, t-shirts, gobelets réutilisables...).
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à « l'Entente Musicale Double M » une subvention de 200 € pour l'acquisition de partitions pour l'orchestre des jeunes.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 32,50 € pour Kévin OTT, domicilié 60A Rue Haute, ayant participé au voyage en Angleterre du 29 mai au 3 juin 2017.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 75 € aux écoles de Minversheim, afin que les élèves puissent assister au spectacle de Noël. La subvention sera versée sur le compte de la Coopérative Scolaire Alteckendorf-Minversheim.

Demande de souscription à une offre internet pour l'école maternelle

Suite à une demande formulée par la directrice des écoles de Minversheim pour le raccordement à internet de la classe de maternelle, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de souscrire un abonnement internet pour l'école maternelle auprès de la société Numéricable -SFR pour un montant mensuel estimé à 24.99 € TTC comprenant la téléphonie et l'accès à internet avec un débit de 100 Mb/s et des frais de mise en service de 49€ HT.

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet :

<http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard **03.88.51.68.06**

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09